

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL D'ADMINISTRATION EXTRAORDINAIRE  
SEANCE DU 6 MARS 2015**

**N°2 :**

**OBJET : Nomination du futur Directeur / Directrice de l'EPCC**

**Présents :**

**Conseil général du Doubs**

- M. Claude JEANNEROT, Président
- M. Jacques BREUIL, Vice-Président
- M. Noël GAUTHIER, Vice-Président
- M. Jean-Pierre GURTNER, Conseiller général

**Etat**

- M. Bernard FALGA, Directeur Régional des Affaires Culturelles de Franche-Comté

**Conseil Régional de Franche-Comté**

- M. Loïc NIEPCERON, Conseiller Régional

**Ville d'Arc et Senans**

- M. Jacques MAURICE, Maire

**Personnalités qualifiées**

- Mme Zsuzsanna BERI, Cheffe du Service des Affaires Culturelles du Canton de Neuchâtel
- M. Daniel BOUCON
- M. Antoine BREHARD, Directeur Régional de la Caisse des Dépôts
- M. François FAVORY
- M. Denis GRANDJEAN

**Représentants du personnel de l'EPCC**

- Mme Nathalie DURAND-BRETON, responsable de la librairie boutique
  
- M. Jean-Paul PROST, Comptable de l'EPCC

**Pouvoirs :**

- M. Alain DAUBAS, Electricité de France a donné un pouvoir non nominatif attribué en séance à M. Claude JEANNEROT
- M. Stéphane FRATACCI, Préfet de Région a donné pouvoir à M. Bernard FALGA
- M. Lionel VIARD, Représentant du personnel de l'EPCC a donné pouvoir à Mme Nathalie DURAND-BRETON

**Absents excusés :**

- M. Gilles BEDER, Maire de Salins-les-Bains
- M. Patrick BONTEMPS, Adjoint au Maire de la Ville de Besançon
- Mme Sylvie MEYER, Vice-Présidente du Conseil régional de Franche-Comté
- M. Rémy NAPPEY, Vice-Président du Conseil général du Doubs
- M. Michel ROIGNOT, Inspecteur Général de l'Administration de l'Education Nationale et de la Recherche
- M. Patrick RONOT, Conseiller général du Doubs

**Rapporteur :** M. Claude JEANNEROT, Président du Conseil d'Administration de l'EPCC

\*\*\*\*\*

**EXPOSE**

Conformément à l'article 16 du Règlement Intérieur de l'EPCC, adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 28 mai 2009, en cas de non renouvellement du poste de directeur, il est pourvu à ce poste au terme d'un appel à candidature.

## Etablissement Public de Coopération Culturelle Saline Royale d'Arc et Senans

Le jury de pré-sélection du vendredi 16 janvier 2015 a retenu six candidats qui ont produit un projet d'orientations scientifiques et culturelles le 9 février. Deux candidats se sont désistés.

Le jury de recrutement s'est tenu le mardi 17 février et a entendu Madame Ghislaine Gouby, Monsieur Alain Dumont, Monsieur Hubert Tassy et Monsieur Gilles Thorand.

Au vu de ces entretiens, le jury a accordé sa préférence à l'unanimité à Monsieur Hubert Tassy.

La prise de fonction du candidat retenu est possible dès le 1<sup>er</sup> avril.

Le Conseil d'Administration est invité à proposer au Président de l'EPCC de nommer la nouvelle Direction de la Saline royale et à autoriser le Directeur de l'EPCC à engager l'établissement dans tous les domaines, à l'exception de ceux réservés au Conseil d'Administration, tels que décrits à l'article 9 des statuts de l'EPCC, comme le prévoient la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et la circulaire n°2008-006 du 29 août 2008 du Ministère de la culture et de la communication.

### Vote à main levée

Membres : 16

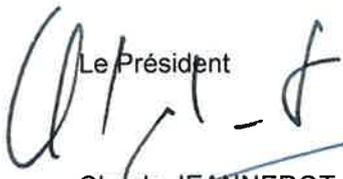
Pour : 16

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APRES AVOIR VOTE

**PROPOSE** à l'unanimité au Président de l'EPCC de nommer M. Hubert TASSY au poste de Directeur de l'EPCC Saline royale.

**AUTORISE** à l'unanimité le Directeur de l'EPCC à engager l'établissement dans tous les domaines, à l'exception de ceux réservés au Conseil d'Administration, tels que décrits à l'article 9 des statuts de l'EPCC, comme le prévoient la loi n°2006-723 du 22 juin 2006 et la circulaire n°2008-006 du 29 août 2008 du Ministère de la culture et de la communication..

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité  
Reçu le 03 AVR. 2015

Le Président  
  
Claude JEANNEROT

EPCC Saline royale d'Arc-et-Senans  
Certifié exécutoire par le Président du  
Conseil d'Administration  
Compte tenu de la réception en Préfecture le : 03.04.15  
Et de la publication le : 03.04.15